

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 15	L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).
Date de convocation : 28 février 2022	Etaients présents : - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL Absents excusés : André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL. Alain CABROL a été désigné secrétaire.

[Délibération N° 2022-5 – Attribution des subventions 2022](#)

Le Président propose d'attribuer les subventions suivantes en 2022 :

- Participation au fonctionnement du Conseil de Développement des Hautes Terres d'Oc sur la base de 0,20 € par habitant, soit la somme de 4 181.40 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser cette subvention pour la somme indiquée,

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 du PETR des Hautes Terres d'Oc

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 7 mars 2022.

Le Président,
Jean-Marie FABRE,

